



Le Maire

2024

DGS 010

Délégation de signature

Vacances des élus

28 juin au 10 septembre 2024

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

094-219400686 – 2024
ARR24P 1055 DGS010

Date transmission : 11 JUIL 2024

Date réception : 11 JUIL 2024

Le Maire de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le tableau des absences des Maires-Adjointes et des Conseillers Municipaux titulaires de délégations,

ARRETE

ARTICLE I :

Pour la période du 28 juin au 10 septembre 2024, tout document est à mettre à la signature de Monsieur le Maire. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire, les Maires-Adjointes dont les noms figurent au tableau annexé au présent arrêté reçoivent, sous sa surveillance et sa responsabilité, les délégations définies audit tableau.

ARTICLE FINAL :

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site de la Ville, et copie sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne,
- Madame la Comptable Public,
- Les chefs de service,
- Les élus concernés.

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;

- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 11 JUIL 2024
et de la publication le 11 JUIL 2024
Le Directeur Général des Services

Frédéric ERZEN

Fait en Mairie de Saint-Maur-des-Fossés,
Le



11 JUIL 2024
Le Maire,

Sylvain BERRIOS

Service : Direction Générale des Services

Domaine : Délégation de signature

Début d'affichage le 11 JUIL 2024

Fin d'affichage le

Hôtel de Ville Nomenclature : 5.5.1.

Téléphone : 01 45 11 65 65

Courriel : nouscontacter@mairie-saint-maur.com

Toute correspondance doit être adressée à

Monsieur le Maire de Saint-Maur - Hôtel de Ville - 94107 SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX